

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Ministère de la justice
Mission des services
pénitentiaire
De l'Outre-mer

Arrêté du 29 septembre 2023 n°2023-09-29

Portant délégation de signature relative à certains actes de gestion des personnels placés sous l'autorité hiérarchique de la déléguée territoriale dans le cadre des missions en Zone Océan Indien

Madame Muriel GUEGAN, directrice interrégionale, cheffe de la mission des services pénitentiaires de l'Outre-mer,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 06 août 1958 modifiée relative au statut spécial des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 modifié relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaires ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 modifié relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 modifié portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSK 0906392A du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice en date du 28 août 2018 portant nomination de Madame Muriel GUÉGAN, directrice interrégionale des services pénitentiaires, cheffe de la mission des services pénitentiaires d'Outre-mer à compter du 1^{er} septembre 2018;

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire en date du 14 mars 2022 portant délégation signature à Madame Muriel GUÉGAN, directrice interrégionale des services pénitentiaires, cheffe de la mission des services pénitentiaires de l'OUTRE-MER à l'effet de signer, au nom du garde des sceaux, ministre de la justice, l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux du Ministre de la Justice en date du 1^{er} juin 2007 nommant Madame Julie MILLET dans le corps des directeurs des services pénitentiaires,

Vu l'arrêté du garde des sceaux du Ministère de la Justice en date du 15 octobre 2021 désignant Madame Julie MILLET en qualité de déléguée territoriale Océan Indien

ARRETE

Article 1 : délégation de signature est donnée à Madame Julie MILLET

A l'effet de signer les actes de gestion suivants :

- Les congés annuels ;
- Les autorisations d'absence pour raisons familiales ;
- Les autorisations d'absence pour motif syndical
- Les congés pour formation professionnelle

- Les décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation de paiement ou de bénéficiaire sous forme de congés des jours épargnés au titre du CET ;
- Les décisions de demi-traitement ;
- Les retenues sur traitement pour service non fait ou mal fait ;
- Les notations ;

Pour l'ensemble des personnels de toutes catégories, titulaires, stagiaires et non titulaires placés sous son autorité hiérarchique à savoir :

Madame Virginie RIVET, secrétaire administrative, Adjointe au responsable du pôle budgétaire,

Madame Roufina DJAHA, adjointe administrative, secrétaire à l'antenne DT de Mayotte,

Madame Auriane GUINAUDEAU, psychologue des personnels à Mayotte,

Article 2 : La mise à disposition de **Monsieur Xavier TURPAULT** auprès de la délégation territoriale prend fin à compter du 1^{er} octobre 2023,

Article 2 : Subdélégation pourra être donnée à tout fonctionnaire de catégorie A;

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de chaque préfecture de département concerné, au journal officiel de la Réunion et du Val de Marne.

La directrice interrégionale,
Cheffe de la mission des services
pénitentiaires d'Outre-mer,
Muriel GUEGAN

